

PIECES JUSTIFICATIVES INDISPENSABLES
(à remettre à l'Etablissement dès le mois de Septembre)

CAP (CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE)	BAC PRO (BACCALAUREAT PROFESSIONNEL)	BP (BREVET PROFESSIONNEL)	MC (MENTION COMPLEMENTAIRE)
COPIE CARTE IDENTITE <u>RECTO VERSO</u>	COPIE CARTE IDENTITE <u>RECTO VERSO</u>	COPIE CARTE IDENTITE <u>RECTO VERSO</u>	COPIE CARTE IDENTITE <u>RECTO VERSO</u>
ATTESTATION DE RECENSEMENT ou J.D.C*	ATTESTATION DE RECENSEMENT ou J.D.C*	ATTESTATION DE RECENSEMENT ou J.D.C*	ATTESTATION DE RECENSEMENT ou J.D.C*
FICHE EPS (voir modèle en annexe)	FICHE EPS (voir modèle en annexe)	COPIE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE COUVRANT 2 ANNEES DE FORMATION	COPIE DU DERNIER DIPLÔME OBTENU (ou relevé de notes)
Dans le cas où le candidat est déjà titulaire d'un diplôme, <u>remplacer</u> la fiche EPS par la copie du diplôme obtenu ou du relevé de notes	COPIE DU DERNIER DIPLÔME OBTENU (ou relevé de notes)		

*certificat individuel de participation à la
 Journée Défense et Citoyenneté



Attestation de formation R408

(attestation de formation prévue par la réglementation R.408 de la caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés, relative au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied)

pour les diplômés :

CAP MACON - CAP CONSTRUCTEUR BOIS - CAP MENUISIER INSTALLATEUR - CAP PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT - CAP COUVREUR - CAP CHARPENTIER BOIS
 BAC PRO INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI